

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-095  
Séance du 05 juin 2026  
Convoqué le 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Sébastien BONNAFFOUX, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDREETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, BOU Suzanne, CRESPIN Monique, LUCAS Audrey, ROUX Chantal, Messieurs AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe

Absents :

Pouvoirs : Mme DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence à Mme ANDREETTI Yvanna, M. LAGIER Fabrice à M. AUBERT Sébastien, M. MEGARNI Stéphane à Mme BOU Suzanne, M. MEYSSIREL Cédric à M. CEAS Benoît

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMLORE

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale des Orres (SEMLORE), approuvés par l'Assemblée générale de la SEMLORE en date du 1<sup>er</sup> juin 2026, et notamment leur article 15 relatif à la composition du conseil d'administration,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le nouveau Conseil Municipal doit, conformément aux statuts de la SEMLORE précités, procéder à la nomination des sept (7) membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration de la SEMLORE.

Il convient donc de désigner les sept représentants de la Commune des Orres. Se portent candidats pour un siège d'administrateur de la SEMLORE :

- M. Sébastien BONNAFFOUX,
- Mme Chantal ROUX,
- M. Sébastien AUBERT,
- M. Laurent DECORY
- M. Benoît CEAS,
- M. Stéphane MEGARNI,
- Mme Yvanna ANDREETTI.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** comme représentants de la Commune des Orres au Conseil d'administration de la SEMLORE :
- M. Sébastien BONNAFFOUX,
  - Mme Chantal ROUX,
  - M. Sébastien AUBERT,
  - M. Laurent DECORY

- M. Benoît CEAS,
- M. Stéphane MEGARNI,
- Mme Yvanna ANDREETTI.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX



Le Maire,  
Sébastien BONNAFFOUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécurse citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*